

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RENVoyer À ► Bibliothèque
Départementale de l'Aude par courrier,
par fax au 04 68 11 66 80
ou par mail à bdacweb@aude.fr

ATTENTION

À renvoyer au moins 3 semaines avant le stage
Aucune inscription ne sera prise par téléphone
Merci de remplir un bulletin par personne et par stage

FORMATION

Intitulé

Date

IDENTITÉ DU STAGIAIRE

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Courriel

BIBLIOTHÈQUE

Adresse

Téléphone

Courriel

SITUATION STATUTAIRE DU STAGIAIRE

Bénévole Contractuel Titulaire

GRADE

Adjoint du patrimoine Assistant de conservation Bibliothécaire

Autre, précisez

Votre signature

La collectivité de tutelle
Date et visa

ANNEXES

FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Le remboursement des frais de déplacements des bénévoles qui animent une bibliothèque municipale a lieu, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux, sur ordre de mission signé du Maire.

Une délibération du Conseil municipal ou intercommunal, selon le modèle, page 38, est généralement demandée par le percepteur de la commune.

Il est souhaitable de prendre contact avec ce dernier pour connaître les modalités précises de remboursement, ainsi qu'avec la mairie ou la communauté de communes ou d'agglomération pour obtenir un modèle de formulaire d'ordre de mission et d'état de frais de déplacements.

Pour l'utilisation d'un véhicule personnel (jusqu'à 2 000 km par an), le remboursement est fonction de la puissance du véhicule (arrêté du 26 août 2008, paru au JO du 30 août 2008).

INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE

5 CV et moins ► 0,25 €/KM

6 ou 7 CV ► 0,32 €/KM

8 CV et plus ► 0,35 €/KM

FRAIS DE REPAS

Le remboursement des repas s'effectue selon le tarif suivant (arrêté du 3 juillet 2006)

INDEMNITÉS DE REPAS ► 15,25 €

Cette indemnité est réduite de 50% si l'intéressé a pu se rendre dans un restaurant administratif ou assimilé.